

Comment le Conservatoire peut-il, au-delà du foncier, contribuer à l'animation des territoires littoraux et aux projets de territoire ?

Aurélie Jovéniaux – Doctorante Paris VIII

La thèse en géographie – mention Géopolitique¹ que j'ai débuté fin 2011, au moment où le Conservatoire du littoral (CDL) initiait un processus de révision de sa stratégie à long terme, avait pour objectif de s'interroger sur les évolutions de contexte et les nouveaux enjeux auxquels est confronté le Conservatoire avec ses partenaires, qui peuvent appeler l'établissement à envisager son action et son articulation avec celles de ses partenaires sous des angles nouveaux.

Cette thèse s'est nourrie de six études de cas : Baie d'Authie, Bassin d'Arcachon, Côte bleue, Estuaire de la Seine, Ile de Ré, Sainte-Croix-du-Verdon. Pour chacune, a été étudiée l'évolution de l'action du CDL au fil du temps, son articulation avec les autres outils de protection des espaces naturels et ses formes de contribution aux projets de territoire. A été menée pour chaque étude de cas une série d'entretiens avec différents acteurs², afin de faire remonter leurs regards sur les enjeux de protection des espaces naturels et l'action du CDL. L'objectif était de faire émerger des questionnements, attentes, pistes d'évolution.

Dans un article de recherche, à paraître fin 2016, je m'interroge sur la question suivante : le Conservatoire, au-delà de sa mission d'acquisition foncière, ne serait-il pas en train de se positionner petit à petit comme l'une des « chevilles ouvrières » d'une stratégie multi-acteurs de préservation et valorisation des espaces naturels côtiers et de « ménagement » des littoraux, en contribuant à l'animation de réflexions et projets territoriaux, à partir et au-delà de ses sites ?

La première partie de cette intervention sera l'occasion de faire ressortir l'évolution progressive de la place et du rôle du CDL sur les territoires littoraux, à travers des exemples tirés des études de cas.

Nous montrerons 1. Comment l'établissement, intervenu dans ses débuts avant tout pour soustraire des espaces à l'artificialisation, est depuis le milieu des années 1990 de plus en plus sollicité pour « faire » : réhabiliter et gérer des espaces, y accueillir du public et des activités agricoles³, bref, pour permettre la mise en œuvre de projets de territoire ; 2. Comment, à travers son patrimoine, désormais important, et de par sa légitimité acquise, le CDL pèse également de plus en plus dans les discussions et projets d'aménagement et gestion des territoires littoraux, au-delà de ses sites.

L'action du CDL peut être variable : simple veille foncière, acquisition partielle ou totale des espaces naturels sur un secteur. Les études de cas permettront de mettre en avant la diversité des contextes dans lesquels est intervenu et intervient le CDL (sur le plan des enjeux, des jeux d'acteurs) et des rôles qu'il peut jouer en termes d'implication dans des projets de territoire (établissement qui impulse certains projets, s'intègre à d'autres, portés par d'autres acteurs, avec une maîtrise foncière et une participation à l'animation des projets variables).

¹ « Les enjeux géopolitiques de l'action du CDL. La politique de protection des espaces naturels littoraux français : réalités et perspectives », réalisée en contrat Cifre avec le CDL et sous la direction de Philippe Subra, à l'Institut français de géopolitique – Université Paris 8.

² Elus locaux, agents des collectivités territoriales, services de l'Etat, acteurs environnementaux, socio-économiques, associatifs...

³ Dans le respect de l'environnement et des équilibres écologiques.

La seconde partie sera l'occasion d'interroger les formes de contribution du CDL à l'animation des territoires et aux projets de territoire dans le contexte actuel et les changements à venir. Peut-il aujourd'hui ou devrait-il s'impliquer dans les territoires autrement, sous de nouvelles formes ? De nouveaux enjeux appellent-ils par ailleurs de sa part la prise de nouveaux rôles ou pourraient-ils questionner son action ?

1. Le CDL peut avoir un effet et jouer un rôle sur les territoires autrement qu'à travers l'acquisition d'espaces naturels ; par ailleurs, divers autres outils et acteurs peuvent aujourd'hui être mobilisés pour protéger ces derniers. Dans ce contexte, le CDL pourrait-il être mené à s'impliquer parfois sous de nouvelles formes dans la préservation des espaces naturels et les projets de territoire ? Par exemple, en impulsant et encadrant des dispositifs de protection « mixtes » (foncier/contractuel) ?

2. Le CDL et ses partenaires sont aujourd'hui confrontés à des enjeux nouveaux ou croissants (augmentation des pressions sur les territoires littoraux, changements climatiques, tensions budgétaires...) et doivent par ailleurs se repositionner dans un contexte de réforme territoriale et de métropolisation. Quelques réflexions soulevées et questions posées à propos de ces problématiques lors des études de cas.